

Silure glane, vers un nouveau statut ?

Ainsi en Loire moyenne (Maine et Loire, Indre et Loire) des autopsies ont permis de découvrir des saumons partiellement digérés dans des grands silures au printemps. Les analyses isotopiques menées dans le même secteur ont révélé que le saumon pouvait représenter jusqu'aux deux tiers du régime des plus grands silures (rapport ALOSA, Université de Tours 2013) . Sur l'Allier, les observations en avril ou mai au pied des seuils du Guétin ou des Lorrains de silures repartant avec un grand poisson argenté dans la gueule sont récurrentes et affligeantes. Ceci serait anecdotique dans le cas de populations de migrateurs bien portantes mais lorsqu'il ne reste que quelques centaines voire seulement quelques dizaines de reproducteurs (comptages à Vichy 246 saumons en 2022, en 2023 96 saumons en 2024 seulement 62, puis 78 en 2025), la survie de chacun d'entre eux revêt une importance primordiale.



Saumon digéré dans un silure de la Loire moyenne (rapport Alosa, Université de Tours 2013 ; photo R.Rosoux, Muséum d'Orléans)

Rappelons que le saumon fait l'objet d'un plan national d'action, controversé quant à son efficacité certes, mais là n'est pas la question ([ANPER a traité ce sujet à de multiples reprises par exemple dans les cas de la Loire et de la Bretagne](#)) .

Concernant le cas de la Dordogne, il est consternant de constater qu'entre les passes de Tuillières et Mauzac, distantes de seulement 16km, la moitié (c'est inexact : il s'agit en général 30 à 40 %, ce qui est déjà trop) des effectifs de saumons disparaît chaque année, sans autre explication possible que la prédation...

La problématique ne se limite pas au saumon puisqu'il est très sérieusement estimé que le silure a éradiqué la lamproie marine du bassin de la Vienne où elle faisait un retour remarqué (Trancart *et al*, MNHN 2023). La lamproie représente en effet ici les deux tiers de l'apport alimentaire des grands silures ! La même étude mentionne que sur 121 lamproies marquées 107 ont été prédatées, soit un taux de disparition avant reproduction de 82 %. Cela se passe de commentaires. Les remontées qui ont été lentes à se rétablir et qui dépassaient les 70000 individus au milieu des années 2010 ont été anéanties.

L'impact sur la grande alose est lui aussi documenté, le silure étant attiré par les très bruyant« bulls » des aloses lors de la fraie au printemps. Si la prédation n'est pas absolument quantifiée, le dérangement suffit à faire échouer le processus de reproduction d'une espèce « en danger critique d'extinction » dans 1 à 9 % des cas. Précisons que cela se produit en eaux libres, entre Imphy et l'aval d'Orléans, loin de tout obstacle bloquant... La présence de silures en attente au pied des passes pendant la migration est bien documentée, notamment sur la Charente où la quantité de proies marines peut être élevée selon les individus. Des observations et résultats

similaires ont été obtenus sur la Garonne où il est souligné la prévalence de proies marines en fonction de leur disponibilité et de la taille des silures.

Enfin, et encore une fois sur le bassin Garonne-Dordogne, on rappellera la très forte tolérance au sel du silure, de laquelle il résulte une sur-représentation des juvéniles dans l'estuaire de la Gironde où ils sont capturés en masse par les professionnels. Outre la nuisance économique compréhensible, l'impact sur la chaîne trophique devrait être évalué, notamment sur les civelles et jeunes crevettes. On rappellera d'ailleurs que la Garonne est le seul fleuve d'Europe à abriter l'esturgeon européen et l'avenir des juvéniles ne saurait se trouver dans l'estomac des silures.

La question de la prévalence du silure dans les écosystèmes aquatiques pose également question, sa densité ayant atteint la moitié de la biomasse piscicole en Loire moyenne (Université de Tours, 2017) et une telle population ne peut pas ne pas avoir d'impact sur les autres espèces. L'ONEMA a calculé en 2015 que sur le Lot, la prédation totale exercée par le silure à 50 % de la productivité annuelle du milieu et la qualifie de « non négligeable ».

Les partisans du silure ne cessent de clamer l'autorégulation de l'espèce, or les données disponibles montrent que le silure ne représente pour lui-même qu'à peine 1 à 2 % de ses proies pour les individus de taille supérieure à 130cm. Les mêmes soupçonnent une redynamisation des populations si on s'emploie à diminuer les effectifs de façon artificielle, sans pour autant le démontrer. On observera que l'interdiction de remise à l'eau s'appliquerait autant aux adultes qu'aux juvéniles, ce qui balaie l'argument d'un déséquilibre des populations. Précisons également pour ceux qui mentionnent que les estomacs des individus capturés aux lignes sont la plupart du temps vides que cela ne préjuge rien de son remplissage avant la capture (régurgitation due au stress très probable) et que quoi qu'il en soit pour atteindre les poids respectables qui sont les leurs, les silures ne se nourrissent a priori pas d'amour et d'eau fraîche... Quant à la rhétorique évolutionniste prétendant que le silure est mieux adapté et que c'est tant pis pour les autochtones elle sera balayée d'un revers d'une main : le silure a été introduit, ce n'est pas un processus naturel.

Précisons également que le renvoi comparatif à d'autres espèces introduites est hors sujet et n'exonère en rien le silure de son impact. Cependant toute documentation mesurant l'impact de ces nouveaux arrivants est bien entendu la bienvenue.

Les vraies questions techniques qui pourraient se poser sont effectivement celles de l'abandon des carcasses (encore que des centaines d'animaux sauvages meurent naturellement chaque jour au fond des bois sans que cela ne pose le moindre problème...) mais plus encore la possibilité de captures accessoires d'espèces non ciblées (voire de celles qu'on souhaite protéger) lors des campagnes d'élimination des grands silures.

Enfin, il faut toutefois être clair et honnête :

le silure n'est pas la cause première de l'état catastrophique des populations des poissons amphihalins métropolitains. La chaîne des causes multiples est très bien documentée : obstacles à la migration (dans les deux sens!), passes mal dimensionnées voire inexistantes, grands barrages ayant stérilisé des centaines d'hectares de surface de production depuis la fin du XIX siècle, surpêche (ce temps est révolu, faute de combattants), extractions de granulats, assèchement de zones humides, pollutions agricoles, urbaines et domestiques, pertes d'habitats favorables, prédation par les oiseaux piscivores, usages inconsidérés de l'eau, et désormais réchauffement climatique, ou encore problèmes de survie en mer...

Nonobstant le silure est devenu un problème de plus et on s'en serait bien passé.

Vous l'aurez compris, ANPER-TOS est favorable à ce changement de statut du silure glane sur les bassins Loire Bretagne et Garonne-Dordogne.